REFERENTIEL DE COMPETENCES ET DE CERTIFICATION

Intitulé de la certification
Construire et conduire un projet entrepreneurial (CCPE)
Description
La certification **Construire et conduire un projet entrepreneurial** s'adresse à des entrepreneurs qui souhaitent structurer leur projet et le rendre viable. Le développement des compétences se fondent sur un projet entrepreneurial. Dans le cadre de la certification, le candidat **analyse l'opportunité entrepreneuriale, construit un modèle économique cohérent, évalue la faisabilité financière, choisit un statut juridique adapté à sa situation, planifie les démarches de création, formalise et présente un business plan.** À l'issue de la certification, les résultats attendus sont les suivants : • Valider la faisabilité globale du projet entrepreneurial • Identifier les conditions de réussite : ressources, compétences, financements, partenariats, réglementation • Présenter un projet structuré, cohérent et argumenté, démontrant la viabilité économique et opérationnelle • Prendre une décision éclairée : créer, ajuster, reconfigurer ou renoncer au projet entrepreneurial. Le candidat complète un support d'évaluation qui décrit le projet entrepreneurial qui peut être réel ou fictif. Il comprend : une description de l'offre, une étude de marché, un modèle économique, un prévisionnel financier, les choix juridiques et les démarches de création. Le candidat télécharge sa production sur MonBureauVirtuel ou l'adresse au référent certification professionnelle 7 jours avant le jury pour lecture par les évaluateurs. Le candidat est ensuite reçu par le jury d'évaluation. Le jury d'évaluation qui se déroule sur une durée de 30 minutes par candidat est décomposé en trois parties : - La **1ère partie du jury d'évaluation** porte sur la présentation du projet entrepreneurial par le candidat. Aucun support écrit n'est demandé pour l'oral. Cette première partie de l'évaluation dure 10 minutes maximum. - La **2è partie du jury d'évaluation** porte sur des questions posées directement par les évaluateurs au candidat. Le candidat devra présenter et justifier ses choix et réalisations. Il pourra apporter des éléments complémentaires pour approfondir et éclairer certains aspects en relation avec les questions posées. Cette partie de l'évaluation dure 10 minutes. - La **3è partie du jury d'évaluation** se déroule en dehors de la présence du candidat. Elle concerne les délibérations collectives. Cette partie de l'évaluation dure 10 minutes.

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s) d'évaluation	Critères et indicateurs d'évaluation
C1 – Mesurer l'adéquation personne-projet en articulant un profil personnel et un projet entrepreneurial en tenant compte des moyens humains, matériels, techniques et financiers pour sécuriser la démarche entrepreneuriale	**Epreuve n°1 - Production écrite sur les grandes lignes du projet et les motivations de l'entrepreneur** Cette présentation comprend : - La description du projet entrepreneurial (taille de l'entreprise, secteur d'activité, offre, cibles, partenaires/prescripteurs) - Les objectifs personnels et professionnels et leur lien avec le projet entrepreneurial intégrant l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle - Les contraintes inhérentes à l'activité et au contexte personnel - La description des points forts et des faiblesses du projet - Un plan d'actions pour optimiser les chances de réussite	**Critère 1 : Réalisme de l'analyse** • **Indicateur 1** : La description du projet entrepreneurial est complète. • **Indicateur 2** : Les objectifs personnels et professionnels sont mis en lien avec le projet entrepreneurial incluant l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle. **Critère 2 : Conditions de réussite du projet entrepreneurial** • **Indicateur 3 :** Au moins deux contraintes inhérentes à l'activité et au contexte professionnel sont identifiées. • **Indicateur 4** : Au moins deux faiblesses du projet sont identifiées. • **Indicateur 5** : Au moins deux forces du projet sont identifiées. **Critère 3 : Cohérence des ajustements proposés pour sécuriser son engagement entrepreneurial.** • **Indicateur 6** : Au moins deux actions sont planifiées. Elles prennent en compte les contraintes, le potentiel de l'entrepreneur, les compétences à développer, dont celles en lien avec la transition numérique et avec les conditions d'accès à la profession. Les critères se compensent tous entre eux et la validation est obtenue avec l'obtention de **4 indicateurs sur 6.**

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s) d'évaluation	Critères et indicateurs d'évaluation
C2 – Réaliser une étude de la clientèle et de la concurrence au niveau macro et micro-économique en collectant des informations sur le marché, le secteur d'activité, la transition écologique et l'accessibilité à l'aide de techniques adaptées à un projet entrepreneurial et en analysant les résultats pour adapter l'offre et valider l'existence d'une clientèle	**Epreuve n°2 : Production écrite de l'étude de la clientèle et de la concurrence** Cette présentation comprend : - La recherche documentaire et ses sources (statistiques publiques, bases sectorielles, études professionnelles) - La ou les modalités de recueil des données terrain en fonction d'une clientèle et de concurrents, précisant le choix de l'outil - Les principales données sur l'activité, la clientèle, les concurrents directs et indirects, les partenaires/prescripteurs - L'analyse des résultats de l'étude de la clientèle et de la concurrence et ses conséquences sur l'offre et la clientèle - La réglementation spécifique à l'activité, à la transition écologique et à l'accessibilité et son impact sur le projet	**Critère 1 : Pertinence de la collecte d'informations** • **Indicateur 1 :** La recherche documentaire mobilise au moins trois sources fiables et variées permettant de produire une analyse factuelle et argumentée sur le projet, les acteurs et les tendances du marché. **Critère 2 – Qualité de l'étude de la clientèle et de la concurrence** • **Indicateur 2 :** L'étude de la clientèle principale couvre les besoins et les comportements d'achat. • **Indicateur 3 :** L'étude de la concurrence couvre au moins trois concurrents directs et indirects à travers leurs offre, forces, faiblesses et positionnement. • **Indicateur 4** : L'étude de la clientèle et de la concurrence inclut au moins trois acteurs clés du secteur (partenaires ou prescripteurs, associations, réseaux, etc.). **Critère 3 – Exploitation des résultats pour valider le potentiel et la conformité du projet** • **Indicateur 5 :** L'analyse des résultats de l'étude de la clientèle et de la concurrence présente au moins trois arguments permettant de valider l'offre et d'identifier une potentielle clientèle en fonction de la concurrence. • **Indicateur 6 :** La réglementation spécifique aux conditions d'exercice de l'activité - dont l'accessibilité et la transition écologique - est identifiée à l'aide de sources officielles. L'impact sur le projet est décrit. Les critères se compensent tous entre eux et la validation est obtenue avec l'obtention de **4 indicateurs sur 6.**

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s) d'évaluation	Critères et indicateurs d'évaluation
C3 – Préfigurer un plan marketing et commercial à partir des résultats de l'étude de la clientèle et de la concurrence, en précisant une zone de chalandise ou d'implantation, en estimant un chiffre d'affaires, en choisissant des moyens commerciaux et des outils de communication pour adapter le projet entrepreneurial aux acheteurs	**Epreuve n°3 : Production écrite des éléments pour préparer un plan marketing et commercial intégrant les moyens de communication** Cette présentation comprend : - La justification du périmètre de la zone de chalandise, d'intervention ou de diffusion - L'estimation et la décomposition du chiffre d'affaires annuel prévisionnel - L'explicitation du choix des moyens commerciaux - L'explicitation du choix des outils de communication (réseaux sociaux, site web, presse, événements) en lien avec la ou les cibles et l'objectif de chiffre d'affaires	**Critère 1 – Pertinence de la zone de chalandise ou d'implantation en fonction du projet entrepreneurial** • **Indicateur 1 :** La zone de chalandise, d'intervention ou de diffusion est définie et justifiée à partir d'au moins deux critères en relation avec la clientèle (densité de population, profil socio-économique, valeurs, pouvoir d'achat, etc.). • **Indicateur 2 :** La zone de chalandise, d'intervention ou de diffusion est justifiée à partir d'au moins deux critères cohérents avec le projet (accessibilité, présence concurrentielle, flux de passage, facteurs liés à l'activité digitale). **Critère 2 – L'estimation du chiffre d'affaires prévisionnel** • **Indicateur 3** : La décomposition du chiffre d'affaires prévisionnel s'appuie a minima sur deux données issues de l'étude de la clientèle et de la concurrence (exemples : dépenses moyennes des clients, données de la concurrence…). • **Indicateur 4** : Le chiffre d'affaires est décliné en volume de clients par cible ou par offre. **Critère 3 – Pertinence des choix des moyens commerciaux et des outils de communication** • **Indicateur 5** : Le choix des moyens commerciaux mobilisables est explicité par rapport à la cible prioritaire à l'objectif de chiffre d'affaires. • **Indicateur 6 :** Le choix des outils de communication (réseaux sociaux, site web, emailing, affichage, plaquette, etc.) est explicité par rapport à la cible prioritaire, à l'objectif de chiffre d'affaires et aux moyens commerciaux envisagés. Les critères se compensent tous entre eux et la validation est obtenue avec l'obtention de **4 indicateurs sur 6.**

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s) d'évaluation	Critères et indicateurs d'évaluation
C4 – Etablir un prévisionnel économique et financier à l'aide d'un plan de financement, d'un compte de résultat, d'un plan de trésorerie pour vérifier la viabilité et l'équilibre financier du projet entrepreneurial	**Epreuve n°4 : Production écrite d'un prévisionnel économique et financier** Cette production comprend : - Un plan de financement - Un compte de résultat prévisionnel - Un plan de trésorerie - Une étude de la rentabilité du projet à l'aide du calcul du seuil de rentabilité, une argumentation du mode de calcul de la marge et la reconstitution du prix de vente pour au moins un produit ou service	**Critère n°1 : Conformité des documents financiers** • **Indicateur 1 :** Dans le plan de financement, les besoins et les ressources sont identifiés, chiffrés et équilibrés. • **Indicateur 2 :** Dans le compte de résultat prévisionnel, les produits et les charges sont identifiés et chiffrés dont la rémunération du dirigeant. Le résultat (bénéfice ou perte) est calculé. • **Indicateur 3 :** Dans le plan de trésorerie prévisionnel, les encaissements et décaissements sont identifiés et chiffrés. La trésorerie mensuelle est calculée et le solde de trésorerie est visible. **Critère 2 : Rentabilité du projet entrepreneurial** • **Indicateur 4 :** Un seuil de rentabilité est calculé en tenant compte d'une rémunération et sans mesure d'exonération sociale et fiscale. • **Indicateur 5 :** Le mode de calcul de la marge est argumenté. • **Indicateur 6 :** Le calcul du prix de vente d'au moins un produit principal prend en compte le marché (prix concurrents, attentes clients et/ou valeur perçue), le coût de revient et la marge. Les critères se compensent tous entre eux et la validation est obtenue avec l'obtention de **4 indicateurs sur 6.**

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s) d'évaluation	**Critères et indicateurs d'évaluation**
C5 – Choisir un statut juridique adapté à un projet de création d'entreprise en tenant compte de la situation du porteur de projet, du choix du statut, des démarches à réaliser pour en sécuriser la situation de l'entrepreneur	**Epreuve n°5 : Production écrite sur le choix juridique et les démarches de création d'entreprise** Cette production comprend : - Le statut juridique, fiscal et social choisi - L'explicitation des critères de choix du statut juridique**,** fiscal et social et ses conséquences - Le planning des démarches de création d'entreprise selon le statut choisi (EI, micro, EURL/SARL, SASU/SAS, association…) indiquant les documents officiels de création d'entreprise : immatriculation, compte bancaire professionnel, assurances, couverture sociale facultative, adhésion à un ordre ou agrément	**Critère 1 : Choix juridiques et positionnement du porteur de projet** • **Indicateur 1 :** Au moins une responsabilité de dirigeant d'entreprise en fonction du statut choisie est identifiée. • **Indicateur 2 :** Au moins deux impacts sociaux en fonction du statut juridique choisi sont listés. • **Indicateur 3** : Au moins deux conséquences fiscales sont identifiées. **Critère 2 : Pertinence des démarches en fonction du statut juridique** • **Indicateur 4 :** La liste des documents officiels de création d'entreprise est établie. • **Indicateur 5 :** Les démarches pour créer une entreprise selon un statut en particulier sont listées. • **Indicateur 6 :** Un planning des différentes démarches est réalisé. Les critères se compensent tous entre eux et la validation est obtenue avec l'obtention de **4 indicateurs sur 6.**

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s) d'évaluation	Critères et indicateurs d'évaluation
C6 – Présenter un projet entrepreneurial à l'oral en s'appuyant sur un pitch pour démontrer la pertinence et la faisabilité du projet ou, le cas échéant, justifier une décision de renoncement raisonnée	**Epreuve n°6 : Présentation orale du projet entrepreneurial** d'une durée de 10 minutes Cette présentation orale comprend : - La présentation du porteur de projet indiquant les motivations personnelles de l'entrepreneur et cohérence personne/projet - La présentation du projet précisant les besoins client ou la problématique dans le secteur et l'état d'avancement du projet - Le modèle économique précisant l'offre et ses atouts, la clientèle et besoins, le chiffre d'affaires, le commercial, la communication, la rentabilité et les perspectives - Une argumentation en cas de renoncement ou de report	**Critère 1 : Qualité du contenu** • **Indicateur 1** : la présentation du porteur de projet rend visible son parcours et ses motivations. • **Indicateur 2 :** la présentation du projet met en valeur les besoins client, le marché, les avantages concurrentiels, la proposition de valeur et l'état d'avancement du projet. • **Indicateur 3** : Les éléments de faisabilité technique, commerciale, financière permettent de valider ou d'invalider le projet entrepreneurial. En cas de renoncement, la décision est argumentée. **Critère 2 : Prise en compte des codes du pitch** • **Indicateur 4 :** La présentation orale est organisée de manière logique et fluide : introduction avec accroche, développement structuré autour des points clés, conclusion synthétique. • **Indicateur 5 :** Les réponses apportées aux questions sont claires, structurées et argumentées. • **Indicateur 6** : Les objections sont gérées de manière calme et factuelle. Les critères se compensent tous entre eux et la validation est obtenue avec l'obtention de **4 indicateurs sur 6.**